

RÈGLEMENT PARTICULIER

1er Rallye Régional de la VALLÉE du LOIR 2024

Vendredi 26 et Samedi 27 avril 2024

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes
Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : Dès l'obtention du permis d'organisation
- Ouverture des engagements : Dès l'obtention du visa de la Ligue Régionale
- Clôture des engagements : Lundi 15 Avril 2024 (à minuit)
- Distribution du roadbook : Dimanche 21 avril de 9h00 à 19h00 et
Vendredi 26 Avril de 9h30 à 21h00
Aux Bar NrJ-Café : Rue du Commerce 41100 Mazangé
- Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 21 avril de 9h30 à 19h00
Vendredi 26 Avril de 9h30 à 21h00
- Vérification des documents : Vendredi 26 avril
De 14h00 à 19h00 – Salle des Fête de Mazanze 41
- Vérification des voitures : Vendredi 26 avril de 14h15 à 19h00
Parking de la Salle des Fêtes de Mazangé
- Heure de mise en place du parc de départ : Vendredi 26 avril– 14h00 – a côte de parc assistance
- 1 ère réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 26 avril – 16h00
PC Course – salle des fête de Mazangé
- Publication des équipages admis au départ,
et des heures et ordres de départ. Vendredi 26 avril 2024 – 20h00 parc fermé

1 ère ÉTAPE Samedi 27 avril 2024

- Départ de la 1ère voiture à 9h00 Parc Fermé de Mazangé
- Arrivée de la 1ère voiture à 16h32 Parc Fermé de Mazangé
- Vérifications finales : Samedi 27 avril Garage e SANDRE 1 rue de la Ratellerie 41100 VILLIERS SUR LOIR
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 €
- Publication des résultats du rallye : 30 minutes MAXI après l'entrée en Parc Fermé du
dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel.
- Remise des prix : aux premier parc assistance a côte de la buvette après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes.

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Sport Auto Tours en

qualité d'Organisateur Technique organise le 26 et 27 Avril 2024 le 1er Rallye Régional de la Vallée du Loir.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Centre Val de Loire Le 30/01/2024 sous le n°LSACDL04 /2024 et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation n°105 en date du :30/01/2024

Comité d'organisation :

Président : François Faré

Membres : les membres de l'Ecurie Sport Auto Tours.

Secrétariat du rallye :

- Claudette FARÉ 9 rue Henri Toulouse Lautrec 41100 Naveil 06.61.49.82.32 Mail : fare.francois@orange.fr

Permanence du rallye :

Salle des Fête de Mazangé

Vendredi 26 Avril 2024 de 11h00 à 19h00

Samedi 27 Avril 2024 de 7h00 à 20h00

N° de téléphone Mme. Faré Claudette : 06 61 49 82 32 et N° de téléphone Mme. Pacaud Isabelle : 06 81 74 63 55

Organisateur technique

- ÉCURIE SPORT AUTO TOURS représentée par :
- Monsieur François Faré 9 rue Henri Toulouse Lautrec 41100 Naveil

1.1P. OFFICIELS

- | | | | |
|---------------------------------------------|---------------------------|-------|--------|
| • Président du Collège | M. Dominique JOUBERT | 11.06 | 14860 |
| • Membres du Collège | Mme. Marie Laure HERRAULT | 12.01 | 222632 |
| | M. Luc DEHAN | 12.02 | 6495 |
| • Directeur de Course | M. Serge FAUVEL | 15.07 | 2517 |
| • Directeur de Course Adjoint | M. Jean-Luc PAGE | 15.07 | 4727 |
| • Directeur de Course | M. Damien DAM VAN NHINH | 15.01 | 114336 |
| • Directeur de Course adjoint | M. Mickael MEUNIER | 12.01 | 174189 |
| • Chronométrateurs | M. Philippe NAUROY | 12.01 | 163037 |
| | Mme. Lydie RIOU | 12.01 | 162352 |
| | M. Benoit CHEVESSIER | 15.07 | 308406 |
| • Médecin | Dr Sylvain GODCHAUX | | |
| • Commissaire Technique Responsable | M. Sylvain MENOIRET | 15.07 | 8845 |
| • Commissaires Techniques | M. Lionel PINAULT | 15.07 | 171422 |
| | M. Romain THIPHAINE | 12.01 | 155300 |
| | M. Franky MAIRE | 15.07 | 50428 |
| • Chargé des relations avec les concurrents | M. Jean Michel CABIN | 12.01 | 179738 |
| | M. Gérard TEXIER | 11.10 | 18160 |
| • Voiture Tricolore | M. Alain CAILLE | 15.04 | 4822 |
| • Voiture 000 | M. Emmanuel NOUVEAU | 15.72 | 113809 |
| • Voiture 00 | M. Thibault DENIS | 15.07 | 243571 |
| • Voiture Damier | M. Michel HERVE | 15.07 | 112087 |
| • Responsable des commissaires de route | M. Antoine BONNIER | 12.01 | 205368 |
| • Responsable presse : | M. François FARE | 15.07 | 46876 |

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1er des prescriptions générale édictées par la FFSA.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le Rallye de la Vallée du Loir compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 - coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire - coefficient 1
- Les Championnats de L'ASA ACO Perche val de Loire

1.3P. VÉRIFICATIONS

- Les vérifications administratives auront lieu le Vendredi 26 avril 2024 de 14h00 à 19h00 à la salle des fête de Mazangé 41100 .
- Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité (à télécharger sur ffsa.org ou avec l'engagement du rallye).
- Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 26 avril 2024 de 14h15 à 19h00. Sur le Parking de la Salle des Fêtes de Mazangé.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage e SANDRE 1 rue de la Ratelerie 41100 VILLIERS SUR LOIR.
Tarif horaire de la main d'œuvre 60 €.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique
- Les photocopies des licences et des permis de conduire (RECTO ET VERSO pour les nouveaux permis), doivent être envoyées avec la demande d'engagement.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

- Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} RALLYE RÉGIONAL DE LA VALLEE DU LOIR devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 15 Avril 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies demandées à l'article 1.3P et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.**

Mr François Faré – 9 rue Henri Toulouse Lautrec - 41100 NAVEIL
Tél. : 02.54.77.59.90 ou 06.60.23.58.85 ou 06.60.23.58.85
Mail : stephane.fare@wanadoo.fr

- Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées à l'article 1.3P devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 250 € plus 10€ pour le système de géolocalisation
- Plus une caution de 150€ par voiture chèque à l'ordre de : ET GEOCHRONO.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

- 3.3.1.** • Section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)
- Section 2 : dans l'ordre du scratch de l'ES 1 sens pénalité.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

- Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes

4.3P. ASSISTANCE

- Conforme au règlement standard FFSA
- Chaque concurrent doit présenter un extincteur et une bâche, par voiture de course et par véhicule
- d'assistance et devra emporter ses détritrus, conformément à l'article 4.3.2.1

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

- Conforme au Règlement standard FFSA

ARTICLE 5P . IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

- Conforme au règlement standard FFSA

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P . SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

- Le rallye représente un parcours total de 89,600 km.
- Il est divisé en 1 étape et 4 sections..
- Il comporte 1 ES de 9.800km à faire 4 fois soit 39.200 km.

6.2P. RECONNAISSANCES

- Conforme au règlement standard FFSA.
- Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du
- Code de la Route, sur route ouverte.
- Le nombre de passages en reconnaissance est limité à trois.
- Les reconnaissances auront lieu le : Dimanche 21 avril de 9h30 à 19h00 et Vendredi 26 avril de 9h30 à 21h00

ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTROLES.

7.2.11P.

- Les signes distinctifs des commissaires sont :
- Commissaires de route : combinaison blanche ou orange
- Chefs de poste : combinaison blanche ou orange

ARTICLE 8p RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9p CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Pas de remise de prix financière.

Remise de coupes.

La Remise des Prix se déroulera le Samedi 27 avril 2024 30 mn après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé.